

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 18–19 février 2013

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2013/6-A/Add.1

11 janvier 2013

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT RÉALISÉE CONJOINTEMENT PAR LE HAUT- COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS ET LE PAM SUR LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX SOLUTIONS DURABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES – TCHAD

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*:	M. C. Kaye	tél.: 066513-2197
Conseiller principal pour les programmes, OS**:	M. P. Rodrigues	tél.: 066513-2361
Conseillère pour les programmes, RMP:	Mme K. Oppusunggu	tél.: 066513-3068

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion et du suivi de la performance

** Département des services des opérations

CONTEXTE

1. La présente évaluation est l'une des quatre évaluations d'impact réalisées à la demande du Bureau d'évaluation du PAM et du Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il s'agit d'évaluer l'impact de l'assistance alimentaire offerte aux réfugiés venus de République centrafricaine depuis leur arrivée dans le sud du Tchad en 2002.
2. Cette évaluation dégage des enseignements concernant la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre en faveur des réfugiés. Le PAM et le HCR se félicitent des recommandations formulées, qui s'inscrivent dans une perspective à long terme et visent à améliorer la gestion des programmes et le suivi et l'évaluation des activités d'assistance alimentaire, de protection et de nutrition.
3. Les réponses du Secrétariat aux recommandations figurent dans le tableau ci-joint.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT RÉALISÉE CONJOINTEMENT PAR LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS ET LE PAM SUR LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX SOLUTIONS DURABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES—TCHAD

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<i>Recommandations relatives à des stratégies sur le long terme et à des solutions durables</i>			
<p>Recommandation 1: le HCR devrait orchestrer la recherche d'un consensus entre les responsables de l'assistance offerte aux réfugiés, concernant une stratégie de transition vers l'autosuffisance. Cette stratégie devrait: être définie avec les acteurs de l'aide humanitaire et du développement dans la région d'accueil; fixer des objectifs réalistes en matière d'autosuffisance et d'intégration, compte tenu du contexte local; et reconnaître que dans certaines situations, comme au Tchad, où la population vit en-deçà des seuils d'assistance, l'autosuffisance s'accompagnera d'une dégradation des conditions de vie des réfugiés. Si ce point n'est pas pris en considération, l'action menée continuera de manquer de cohérence et les partenaires ne parviendront toujours pas à un consensus.</p>	HCR	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le HCR a élaboré une stratégie de transition vers l'autosuffisance qui a été validée au cours d'un atelier de quatre jours organisé à Moundou, dans le sud-ouest du Tchad, en février 2012. De 2013 à 2016, l'aide humanitaire visant à améliorer les moyens d'existence et l'autosuffisance des réfugiés venus de République centrafricaine au sud du Tchad diminuera progressivement.</p> <p>Cette stratégie sera validée avec d'autres partenaires pendant le premier trimestre de 2013.</p>	<p>Fait</p> <p>Mars 2013</p>
<p>Recommandation 2: le PAM et le HCR devraient étudier les modalités qui pourraient remplacer ou compléter les distributions générales de vivres, dans la lignée des objectifs d'autosuffisance.</p> <p>➤ Le PAM devrait instamment envisager de mettre en place des modalités d'assistance alimentaire telles que les transferts monétaires et les bons, les activités Vivres contre travail, et les programmes d'alimentation scolaire ou d'alimentation des groupes vulnérables, pour remplacer les distributions générales de vivres.</p>	<p>PAM et HCR</p> <p>PAM</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les deux organisations sont décidées à assurer des distributions de vivres dans le cadre de la stratégie d'autosuffisance, parallèlement à des solutions alternatives fondées sur des transferts monétaires mises en place pour les compléter.</p> <p>➤ Un projet pilote combinant transferts monétaires et bons devrait être lancé en 2013.</p> <p>➤ Il est prévu de rechercher un plus grand nombre de partenaires ayant les compétences techniques et les capacités financières voulues pour superviser les activités Vivres contre travail et Espèces contre travail menées en faveur des réfugiés et de la population d'accueil.</p> <p>➤ La mission d'évaluation conjointe menée en novembre-décembre 2012 sera l'occasion d'analyser le ciblage des réfugiés vulnérables et la possibilité de mettre en place des activités d'alimentation scolaire dans les écoles primaires à l'intention des enfants réfugiés.</p>	<p>D'ici fin 2013</p> <p>Février 2013</p> <p>Décembre 2012</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT RÉALISÉE CONJOINTEMENT PAR LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS ET LE PAM SUR LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX SOLUTIONS DURABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES—TCHAD

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<p>➤ Le HCR devrait renforcer ses activités d'appui aux moyens d'existence traditionnels (agriculture) et transposer à plus grande échelle les activités de remplacement et de complément ayant donné de bons résultats à l'échelle locale (maraîchage, riziculture irriguée, restauration de la fertilité des sols, activités génératrices de revenus et formation).</p>	HCR	Le programme démarré en 2009 pour renforcer l'autonomie et l'autosuffisance se poursuivra, mais les nouvelles techniques d'amélioration de la fertilité des sols et la distribution d'engrais devraient permettre de favoriser l'utilisation durable des ressources dans l'agriculture, l'élevage et les activités génératrices de revenus.	Septembre 2013
<p>Recommandation 3: le HCR devrait formuler des critères spécifiques pour ce qui est du choix de l'emplacement des camps, compte tenu des objectifs d'autosuffisance des réfugiés. Cela aidera les instances locales à choisir des sites appropriés et évitera aux réfugiés d'avoir à se réinstaller ailleurs par la suite.</p>	HCR	La recommandation est acceptée. Des critères de ce type existent et ils ont été appliqués pour déterminer l'implantation du camp de Belom: le site a été choisi en fonction de l'ensemble de critères de référence par une équipe comprenant les autorités locales, la Commission nationale d'assistance aux réfugiés et de réintégration des rapatriés (CNARR) et différents membres du personnel technique du HCR, ainsi qu'une société privée de cartographie.	Fait
<p>Recommandation 4: le HCR et la CNARR devraient suivre de plus près les déplacements des réfugiés et faciliter leur retour spontané dans leur pays d'origine. Le HCR et la CNARR devraient améliorer leur analyse des raisons à l'origine des mouvements de réfugiés et s'attacher à mieux les comprendre. Le HCR devrait encourager la CNARR à autoriser formellement les déplacements de part et d'autre de la frontière et à faciliter les visites des réfugiés dans leur pays d'origine pour y évaluer la situation, afin que ceux-ci puissent prendre une décision concernant leur retour en toute connaissance de cause. Enfin, le PAM et le HCR devraient renforcer la coordination avec leurs programmes respectifs en République centrafricaine, afin d'éviter les doublons.</p>	HCR et CNARR	La recommandation est acceptée. Réfugiés soudanais dans l'est du Tchad: en juillet 2012, une réunion a eu lieu entre les porte-parole des réfugiés des 12 camps implantés dans l'est du Tchad et les autorités soudanaises, en présence des autorités tchadiennes et du HCR, pour examiner la question du retour des réfugiés soudanais au Darfour. Les représentants des réfugiés ont évoqué un certain nombre de conditions concernant la sécurité et le respect des droits de l'homme qui devaient être remplies avant le rapatriement. Le même mois, le Bureau du HCR au Soudan et le Bureau du HCR au Tchad ont échangé des informations sur les déplacements transfrontaliers. Des "visites de repérage" dans l'ouest du Darfour sont prévues début 2013.	Mise en œuvre



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT RÉALISÉE CONJOINTEMENT PAR LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS ET LE PAM SUR LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX SOLUTIONS DURABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES—TCHAD

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
	PAM et HCR	<p>Réfugiés de République centrafricaine dans le sud du Tchad: en 2012, le Bureau du HCR au Tchad et le Bureau du HCR en République centrafricaine se sont réunis à deux reprises pour examiner la question des déplacements transfrontaliers. Le Bureau du HCR en République centrafricaine a communiqué des informations sur les retours spontanés dans la région d'Ouham Pende. La base de données du Bureau du HCR au Tchad est régulièrement mise à jour pour recenser les réfugiés qui sont rentrés dans leur pays.</p> <p>Les bureaux du HCR et du PAM en République centrafricaine procéderont régulièrement à des échanges d'informations sur les rapatriés, notamment s'agissant des renseignements communiqués par la République centrafricaine sur les programmes d'alimentation mis en place près de la frontière tchadienne, qui peuvent permettre à des réfugiés installés au Tchad de profiter de deux dispositifs d'aide. Les cumuls seront recensés et des mesures correctives seront adoptées.</p> <p>Les listes principales de réfugiés seront mises à jour une fois par mois en tenant compte des réfugiés qui sont retournés en République centrafricaine ou se sont installés ailleurs.</p>	<p>Juillet 2013</p> <p>À partir de janvier 2013</p> <p>En cours</p>
<p>Recommandation 5: les bureaux du PAM et du HCR chargés de l'appui aux politiques et aux programmes au niveau international devraient prendre acte des recommandations 1 à 4, qui sont susceptibles de s'appliquer à des situations de déplacement autres que celle en vigueur au Tchad, pour lesquelles des objectifs relatifs à l'autosuffisance sont définis. Il importe tout particulièrement que dans les premières années suivant un déplacement, le HCR orchestre l'élaboration d'une stratégie consensuelle de transition vers l'autosuffisance et que le PAM mette sans tarder en œuvre des modalités d'assistance alimentaire autres que les distributions générales de vivres, afin de favoriser la suspension rapide de ces dernières.</p>	<p>Division de l'innovation en matière de politiques et de programmes du PAM; Division de l'appui et de la gestion des programmes et Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du HCR</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La mise en œuvre de la stratégie de transition vers l'autosuffisance suppose de procéder par étapes et d'arrêter d'un commun accord des critères de référence en vue de réduire l'assistance alimentaire. Il convient de s'attaquer conjointement aux facteurs suivants, qui compromettent la mise en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le manque de capacités techniques pour mettre en œuvre des stratégies globales d'autosuffisance et assurer un contrôle et un suivi efficaces; ➤ un financement insuffisant du programme du HCR en faveur de l'autosuffisance; et ➤ les mesures gouvernementales sur des questions comme le droit au travail, la liberté de mouvement ou l'accès au foncier. <p>Le PAM et le HCR décideront d'un commun accord de la mise en place de nouvelles modalités d'assistance alimentaire dans le cadre de la stratégie de transition.</p>	<p>En cours</p>



RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT RÉALISÉE CONJOINTEMENT PAR LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS ET LE PAM SUR LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX SOLUTIONS DURABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES—TCHAD

Recommandations	Organe responsable	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en œuvre
<i>Recommandations relatives à l'exécution des programmes</i>			
<p>Recommandation 6: le PAM et le HCR devraient améliorer la gestion, le suivi et l'évaluation de l'assistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les systèmes de suivi devraient être améliorés afin que les décisions puissent être prises de manière plus éclairée. ➤ Compte tenu des avis divergents du PAM et du HCR concernant la suspension progressive des distributions générales de vivres, une mission d'évaluation conjointe devrait être réalisée prochainement. Un suivi attentif et systématique de la situation des réfugiés en matière de sécurité alimentaire et d'accès aux services de base devrait être entrepris lorsque des distributions générales de vivres sont réduites ou arrêtées. 	PAM et HCR	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>En 2011 et 2012, un suivi après distribution a été conduit. La mission d'évaluation conjointe est en cours.</p> <p>Les deux institutions partageaient la même préoccupation. Dès novembre 2012, les rapports de suivi après distribution établis dans le cadre du système amélioré mis en place en avril 2012 fournissaient aux responsables des informations plus complètes.</p> <p>L'évaluation annuelle conjointe de l'état nutritionnel des réfugiés et de la population d'accueil sera poursuivie.</p> <p>Les effets des modifications du niveau d'assistance feront l'objet d'un suivi spécifique afin de mieux les comprendre.</p> <p>La mission d'évaluation conjointe de 2012 a eu lieu en novembre et décembre 2012.</p>	<p>Fait</p> <p>Fait</p> <p>Décembre 2012</p> <p>À chaque modification des rations</p> <p>Décembre 2012</p>
<p>Recommandation 7: le PAM et le HCR devraient promouvoir une meilleure utilisation des rations alimentaires par les bénéficiaires, en appliquant les dispositions des mémorandums d'accord concernant la fourniture de produits frais par le HCR et la facilitation de la mouture des céréales par le PAM. La fréquence des distributions générales de vivres devrait également être harmonisée entre les camps, et les distributions bimestrielles évitées.</p>	PAM et HCR	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM étudiera le coût de la mouture des céréales pour les réfugiés et son incidence sur le niveau d'assistance qu'ils reçoivent par rapport à leur besoins estimés; cette mesure concerne plus particulièrement les réfugiés vulnérables, afin de s'assurer qu'ils reçoivent une assistance appropriée.</p> <p>Le calendrier des distributions mensuelles sera harmonisé dans tous les camps, en fonction de la disponibilité des ressources budgétaires du HCR.</p>	<p>Fin mars 2013</p> <p>Mars 2013</p>



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

CNARR	Commission nationale d'assistance aux réfugiés et de réintégration des rapatriés
DIS	Détachement intégré de sécurité
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés